

Augmentation des subventions fédérales aux garderies d'enfants

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé que les subventions accordées par le gouvernement fédéral aux services de garderie s'élèveront vraisemblablement à 8 millions de dollars en 1973.

Cette augmentation est due aux modifications apportées aux règlements du Régime d'assistance publique du Canada. Celles-ci permettent notamment au gouvernement fédéral de défrayer, avec les provinces, les coûts de location, de rénovation, d'installation et d'équipement ainsi que d'achat de matériaux, de nourriture et autres dépenses nécessaires à l'exploitation d'une garderie. Ces frais viennent s'ajouter aux salaires et autres coûts déjà supportés par le gouvernement fédéral et les provinces. Au cours de l'année 1971, le ministère a dépensé environ quatre millions de dollars pour ce programme.

Une enquête menée en 1971 par le Centre national d'information a révélé un besoin croissant de garderies, surtout pour les enfants de moins de trois ans et ceux d'âge scolaire.

Périodes de prestations aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage

On estime qu'au 1er avril 1971, le nombre de personnes protégées par l'assurance-chômage au Canada était de 5,340,770, soit 59,000 de moins qu'au 1er juin 1970, ceci du fait surtout de l'avancement de la date de l'enquête. La population assurée représentait près de 80 pour cent de l'élément travailleur rémunéré de la population active.

Au cours des six premiers mois de 1971, 528,910 périodes de prestations ordinaires ont été établies, ce qui représente 47 pour cent du nombre de périodes établies pendant toute l'année 1970 (1,127,790) et 56 pour cent de la moyenne quinquennale des années 1966-1970. Au niveau régional, 37 pour cent des périodes ont été établies en Ontario, 29 pour cent au Québec, 14 pour cent dans les provinces des Prairies, 11 pour cent en Colombie-Britannique et 10 pour cent dans les provinces de l'Atlantique.

La moyenne des prestations versées à la fin des périodes en 1971 s'est élevée à \$562, soit \$51 (10 pour cent) de plus qu'en 1970 (\$511). Au niveau provincial, la moyenne la plus forte et la moyenne la plus faible ont été enregistrées par deux provinces de l'Atlantique, soit Terre-Neuve (\$612) et l'Île-du-Prince-Édouard (\$463). Le nombre moyen des semaines de prestations versées s'est établi à 15.0, soit 4 pour cent de plus qu'en 1970 (14.4). En partie à cause de l'introduction d'une prestation supplémentaire de 10 pour cent le 27 juin, le montant des prestations hebdomadaires moyennes est passé à \$37.60 contre \$35.63 l'année précédente.

Entre le 1er décembre 1970 et le 15 mai 1971, le nombre total de périodes de prestations saisonnières établies a été de 378,370, soit 24 pour cent de plus qu'un an plus tôt. L'Ontario figurait pour 31 pour cent (26 pour cent l'an dernier), le Québec 25 pour cent (30 pour cent), les provinces de l'Atlantique 19 pour cent (22 pour cent), tandis que les 25 pour cent (22 pour cent) restants se répartissaient également entre les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Le montant moyen des prestations saisonnières versées en 1971 a atteint \$361, soit \$16 (5 pour cent) de plus que l'année précédente. La moyenne des semaines de prestations a été la même pour les deux années, soit 10.2.

Le 27 juin 1971, une nouvelle Loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur qui se caractérise par un élargissement des conditions d'admissibilité aux prestations et des taux de prestations plus généreux. Grâce au caractère universel du nouveau régime plus de 2,000,000 de personnes, autrefois exclues aux termes de la Loi de 1955, sont assurées depuis le 2 janvier 1972.

Au cours des six derniers mois de 1971, 856,360 périodes de prestations ont été établies dont 91 pour cent (775,710) étaient des périodes de prestations ordinaires. Pour les 80,650 qui restent, il s'agissait de prestations de maladie (40,160), de maternité (15,050), de retraite (6,630) et de pêche (18,810). Au niveau régional, 31 pour cent des périodes totales ont été établies en Ontario, 29 pour cent au Québec et 13 pour cent dans chacune des régions de l'Atlantique et des Prairies et en Colombie-Britannique.

Horizons commerciaux

Une équipe de spécialistes du commerce international a tenu une réunion au *Sheraton Four Seasons Hotel* de Toronto le 10 janvier pour échanger ses connaissances avec des hommes d'affaires ontariens désireux d'étendre leur activité à de nouveaux marchés mondiaux. Quelque 600 représentants de diverses entreprises commerciales et manufacturières ont assisté à cette conférence intitulée "Horizons commerciaux" et organisée sous les auspices du ministère de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario.

Jamais encore, en une seule journée, n'avait-on entendu autant de discours de conférenciers aussi compétents en la matière. Un des conférenciers de marque, M. J.W.A. Allistair Burnet, rédacteur du journal *The Economist* de Londres et l'une des plus grandes autorités mondiales en matière de commerce fit état, au cours d'un déjeuner-causerie, de l'évolution du commerce mondial dans le contexte de la récente entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen.

L'orateur principal fut M. H. Ian Macdonald, sous-ministre du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario et président du Comité d'études économiques chargé de conseiller le premier ministre, M. William Davis, sur la politique économique à long terme.

M. John White, ministre de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario, prit la parole au dîner.

M. R.E. Latimer du ministère fédéral du Commerce et de l'Industrie a parlé de la formation de blocs commerciaux tandis que M. J.H. Stevens, président de la *Canada Wire and Cable Co. Ltd.*, a traité des nouveaux marchés mondiaux. MM. Hubert Stitt et Samuel Baker de la maison Stitt, Baker et McKenzie de Toronto ont, pour leur part, examiné la situation manufacturière à l'étranger.

Le lendemain, des conseillers commerciaux des 16 bureaux du ministère de l'Industrie et du Tourisme répartis dans le monde donnaient des consultations privées. Les délégués ont également rencontré en privé des représentants des cinq banques à charte canadiennes.